

CCT, NOTAIRES ASSOCIES
Société d'exercice libéral par actions simplifiée
au capital de 700 000 euros
Siège social : 7 place Jean Jaurès
65000 TARBES
312 126 105 RCS TARBES

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : CCT, NOTAIRES ASSOCIES
Forme juridique : société d'exercice libéral par actions simplifiée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 312 126 105 RCS TARBES

Représentée par :
Monsieur Pierre-Henri TOULOUSE
agissant en qualité de représentant légal
étant dûment habilité par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

✓ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

Pierre-Henri TOULOUSE



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	1 540 876	36 389	1 504 487	1 511 356
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 089 674	533 248	556 426	632 765
Installations, agencements, aménagements	349 418	335 466	13 953	9 666
Matériel : - De transport				
- De bureau et matériel informatique	513 551	384 158	129 392	103 384
Mobilier de bureau	83 147	73 709	9 438	15 735
Immobilisations en cours	1 103		1 103	1 710
Immobilisations financières				
Participations	992		992	992
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	592		592	576
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 322		23 322	23 322
TOTAL I	3 602 675	1 362 970	2 239 705	2 299 507
Actif circulant				
Stocks et en-cours	91 555		91 555	94 857
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	69 886		69 886	86 911
Créances notaires en concours ou en participation	20 512		20 512	10 616
Autres	39 981		39 981	41 856
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	660 000		660 000	730 000
Disponibilités				
Etablissements dépositaires autorisés	24 650 616		24 650 616	22 171 099
À déduire : fonds détenus pour le compte de tiers (clients créditeurs)	-23 803 648		-23 803 648	-21 491 294
Autres disponibilités	909 243		909 243	901 413
Charges constatées d'avance	48 025		48 025	35 379
TOTAL II	2 686 169		2 686 169	2 580 838
Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
Écarts de conversion actif IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	6 288 844	1 362 970	4 925 874	4 880 345

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025	
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé)	700 000	700 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	124 360	124 360
Écarts de réévaluation		
- Légale	70 000	70 000
Réserves : - Statutaires ou contractuelles	3 448	502 800
- Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	803 069	415 649
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 700 877	1 812 808
Provisions pour risques et charges II		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 126 608	1 410 910
Emprunts auprès des associés		
Emprunts et dettes financières divers	925 500	679 983
- Fournisseurs et comptes rattachés	22 143	22 768
- Fiscales et sociales	1 082 833	887 070
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
- Des notaires en concours et en participation	48 549	43 379
Autres dettes	19 364	23 427
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	3 224 997	3 067 537
Écart de conversion passif IV		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	4 925 874	4 880 345

Annexe

Cette annexe complète et commente l'information fournie par le bilan dont le total s'élève à 4 925 874 Euros et dégageant un résultat de 803 069Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces trois documents (Bilan, Compte de résultat et Annexe) forment un tout indissociable appelé "Comptes Annuels".

Règles et méthodes comptables

1.1 L'Office utilise pour sa comptabilité le logiciel : INOT Comptabilité ayant reçu une attestation de conformité en date du 18/12/2018 et un reçu de dépôt 24-3/4.0 conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2026.

1.2 Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La comptabilité de l'étude est établie en conformité avec l'arrêté du 22 juillet 1988 abrogeant l'arrêté du 2 janvier 1978, relatif à la normalisation comptable dans les études de notaires.

1.3 Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Leurs amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction des possibilités offertes par la réglementation fiscale.

La durée d'amortissement des biens a été définie en fonction de leur durée de vie, à savoir :

- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières : tableau des filiales et participations en annexe.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4 Provisions pour créances douteuses : NEANT

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques de l'exercice

Autres éléments significatifs

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds n'est pas limité dans le temps.

Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Pendant l'évènement covid-19, un PGE a été souscrit en avril 2020 pour un montant de 950 000€ et a fait l'objet d'un étalement sur une période de 5 ans.

La société a procédé à la mise en conformité de ses statuts au cours de l'année 2025 afin d'être en règle avec l'ordonnance n°2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées. Elle exerce désormais sous la forme d'une SELAS (Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée).

A compter du 01/01/2024, les rémunérations des notaires associés font obligatoirement l'objet d'une imposition au titre des BNC avec l'établissement d'une déclaration 2035 par notaire.

Les rémunérations et cotisations sociales seront reportées sur ces déclarations fiscales. Des sous-comptes de rémunération des notaires associées ont été créés et les cotisations sociales obligatoires (retraite, maladie, allocations familiales, CSG déductible) et facultatives (Madelin) y ont été reportées.

Changement de méthode comptable - première application du règlement ANC n°2022-06.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2022-06). Aucune modification n'a été apportée aux comptes des exercices antérieurs présentés.

Les retraitements effectués ont porté :

- Sur les comptes 791 "Transferts de charges" dont les montants ont été reportés au crédit du compte 64919 "indemnités journalières, remboursement LSN" pour 19 356.75€, au crédit du compte 63339 « formations, remboursement frais OPCO » pour 7 988.20€ et au crédit du compte 6512 « charges communes » pour un montant de 175 988€.
- Sur les comptes 678 "Autres charges exceptionnelles" dont les montants ont été reportés au débit du compte 658 "Charges diverses de gestion courante" pour 7 725.65€
- Sur les comptes 778 "Autres produits exceptionnels" dont les montants ont été reportés au crédit du compte 758 "Produits divers gestion courante" pour 5 281.36 €

Il n'y a pas eu d'autres retraitements.

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 540 876		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 540 876		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations : - Générales, agencements et aménagements constructions	1 089 674		
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	343 718		5 700
Matériel : - De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	787 752		110 019
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 710		
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 222 854		115 719
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations	992		
- Titres immobilisés	576		16
Prêts et autres immobilisations financières	23 322		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	24 890		16
TOTAL GÉNÉRAL	3 788 620		115 735

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 540 876	
TOTAL			1 540 876	
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations : - Gales, agenct et aménagt. const.			1 089 674	
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agenct et aménagt. divers			349 418	
Matériel : - De transport				
- De bureau et informatique, mob.		301 073	596 698	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	607		1 103	
Avances et acomptes				
TOTAL	607	301 073	2 036 894	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations			992	
- Titres immobilisés			592	
Prêts et autres immobilisations financières			23 322	
TOTAL			24 906	
TOTAL GÉNÉRAL	607	301 073	3 602 675	

Commentaires : néant

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 520	6 869		36 389
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 520	6 869		36 389
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	456 909	77 446	1 106	533 248
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	334 052	1 928	515	335 466
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	668 632	88 687	299 452	457 867
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 459 593	168 061	301 073	1 326 581
TOTAL GÉNÉRAL	1 489 113	174 930	301 073	1 362 970

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencts et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Commentaires : néant

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour : - Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Risques et charges				
Provisions pour : - Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations : - Incorporelles				
- Corporelles				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
DÉPRÉCIATIONS				
TOTAL GÉNÉRAL				
- D'exploitation				
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				

Commentaires : néant

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	23 322		23 322
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	69 886	69 886	
Créances notaires en concours ou en participation	20 512	20 512	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
- Impôts sur les bénéfices			
Etat et autres collectivités publiques : - Taxe sur la valeur ajoutée	37 062	37 062	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 295	1 295	
- Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	1 624	1 624	
Capital souscrit et appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	48 025	48 025	
TOTAL	201 725	178 404	23 322
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Commentaires : néant

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	- A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine			
	1 126 608	244 431	612 256	269 921
Emprunts auprès des associés				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	12	12		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 143	22 143		
Personnel et comptes rattachés	192 357	192 357		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	506 678	506 678		
Etat et autres collectivités publiques :	- Impôts sur les bénéfices	129 618	129 618	
	- Taxe sur la valeur ajoutée	187 508	187 508	
	- Obligations cautionnées			
	- Autres impôts, taxes et assimilés	66 672	66 672	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dettes des notaires en concours et en participation	48 549	48 549		
Groupe et associés (2)	925 488	925 488		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	19 364	19 364		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 224 997	2 342 820	612 256	269 921
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	79 530			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	363 832			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	822 842			

Commentaires : néant

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	875	800.00000	700 000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	875	800.00000	700 000

Commentaires : néant

CCT, NOTAIRES ASSOCIES
Société d'exercice libéral par actions simplifiée
au capital de 700 000 euros
Siège social : 7 place Jean Jaurès
65000 TARBES
312 126 105 RCS TARBES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 MARS 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 803 068,72 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	803 068,72 euros
A titre de dividendes	303 000,00 euros
Soit 346,29 euros par action	
A la réserve spéciale d'œuvre d'art	1 140,00 euros
Le solde	498 928,72 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 502 376,97 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 303 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :



- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	915 000,00	915 000,00	0,00
N-2	560 000,00	560 000,00	0,00
N-3	604 000,00	482 509,72	121 490,28

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 mars 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Pierre-Henri TOULOUSE

